

Innocente incompétence

INCAPACITÉ FONDAMENTALE, la bêtise est certes attristante, incorrigible, mais pas condamnable – à quoi bon? Méconnaissance du métier, l'incompétence n'est pas davantage punissable. Mais si elle ne constitue pas une faute pénale, elle n'en reste pas moins la plus accablante des appréciations pour celui qui en fait l'objet, surtout si ses agissements inadéquats portent préjudice à autrui.

Ainsi donc des dirigeants de la défunte Banque vaudoise de Crédit (BVCréd pour ses anciens amis). Leur responsabilité d'administrateurs et de gérants est engagée; ils ont causé force pertes à leur banque et à ses clients mais, hormis le libéral Hubert Reymond, l'ex-président de la direction générale voulu par le radical Roger Givel, ils devraient probablement échapper au juge pénal. Responsables, mais pas coupables. Incompétents certes, mais innocents.

Le droit pénal y trouve sans doute son compte, sous réserve du sort qui sera finalement réservé au recours des trois liquidateurs et plaignants. Mais la morale et la justice civile dans cette affaire? Écartées ensemble lors de la reprise de la BVCréd par la BCV, qui a permis d'éviter de justesse la faillite, elles ne sont même plus matière à discussion.

Juste peut-être, mais décidément trop facile. À l'ère des

acrobates à la Werner K. Rey ou façon Visana, au temps des flambeurs et blanchisseurs de tout poil, on nous rebat plus que jamais les oreilles avec les principes éthiques dans les affaires et les codes de déontologie professionnelle. Les patrons et les partis de droite ne manquent jamais de revendiquer la science infuse en matière de gestion, ni de jeter le doute sur les aptitudes de la gauche à exercer le pouvoir, dans les collectivités comme dans les entreprises.

Bien entendu, ce genre de préjugé généralisateur ne résiste pas à l'observation des faits, qui en fournissent maintes contre-

preuves. La liste des patrons écartés – en général tardivement – pour incompetence est à peine plus longue que celle des soixante-huitards qui réussissent dans les affaires publiques ou privées.

Le jour où l'on poussera le réalisme jusqu'à dé-

compter les coûts du gaspillage national brut, il faudra bien tenter d'en chiffrer les nombreuses formes dont les plus scandaleuses restent l'emploi de personnes au-dessous de leurs qualifications et celui de personnes bien au-dessus de leurs compétences. Mais qui dira le prix d'un collaborateur démotivé à force d'être mal utilisé ou celui d'un banquier improvisé forcément incapable d'exercer un métier difficile? YJ

Responsables, mais pas coupables.

Incompétents, mais innocents.

Mais la morale et la justice civile dans cette affaire?

L'Europe avance sur le chemin de l'émancipation

Cheminements variés, dans les pays européens, vers l'égalité des droits hommes-femmes dans la vie sociale.

L'INITIATIVE DES FEMMES sur la parité dans les instances politiques et son approche par des quotas exigeants vont faire l'objet des débats parlementaires. Nouvel épisode d'un très long feuilleton. Mais si la Suisse adhérerait à l'Union européenne, la marche vers l'égalité en serait-elle facilitée?*

Dans le texte fondateur du Traité de Rome, au titre III, celui de la politique sociale, est posé clairement (article 119) le «principe de l'égalité des rémunérations entre les travailleurs masculins et les travailleurs féminins pour un même travail». (En 1957, la langue diplomatique n'avait pas encore féminisé son vocabulaire, les travailleuses étaient des travailleurs féminins). C'est la France qui insista pour que ce principe soit affirmé; mais la préoccupation était plus économique que philosophique: on craignait que le travail féminin ne soit l'occasion d'un dumping social et l'on pensait aussi à lever l'interdiction du travail de nuit des ouvrières.

L'application de l'article 119 fut un tournant historique

Pour saisir par les faits la complexité du cheminement de l'égalité, deux rapprochements. La France, en pointe en 1957, est aussi le pays qui, dans l'Union, compte le moins de femmes députées. Seule la Grèce fait moins bien. On opposera le 40% de Suédoises parlementaires. Mais dans cette Suède si progressiste, 90% des professeurs d'Université sont des hommes!

Les avancées se développent sur plusieurs fronts. D'abord celui des luttes ouvrières. La grève de Herstal menée en 1966 par les ouvrières belges pour imposer l'application de l'article 119 fut un tournant historique. Il y a, parallèlement, le terrain du droit: constitutionnel au niveau des traités successifs, législatif par les directives de la Commission et du Conseil. Ces dispositifs légaux permettent enfin de fonder des recours auprès de la Cour de Justice européenne, qui a établi une jurisprudence longtemps hésitante.

Mais les femmes doivent-elles tendre à l'égalité par rapport à un référent masculin ou chercher leurs voies propres, celles du travail à temps par-

tiel, du congé éducatif, de la redéfinition des postes à responsabilité et du cursus qui y conduit. Faut-il trouver l'équivalent au féminin de toute fonction masculine ou rechercher les conditions spécifiques de la meilleure participation des femmes?

L'Europe avance sur ce chemin d'action et de réflexion; une adhésion de la Suisse ne bouleverserait pas les donnees du combat des femmes suisses, mais elles auraient leur place dans l'élaboration difficile de la nouvelle civilisation européenne. *ag*

*Lire le cahier 804 de la *Documentation française*. Jacqueline Nonon dans *L'Europe, un atout pour les femmes?* y réunit et présente les données juridiques, bibliographiques. C'est un excellent état de la question.

Médias

TOP TV, chaîne suisse consacrée aux prévisions du temps et au tourisme a cessé d'émettre à peine quelques semaines après son lancement.

LA CAISSE MALADIE VISANA fait beaucoup jaser. Sur le plan de l'information interne elle vient aussi de modifier la présentation de son bulletin qui, de magazine, devient *Visana forum*. Combien de ceux qui dissertent sur la politique de cette caisse ont lu le premier numéro de ce trimestriel (3/98)?

SWISSCOM LANCE UN magazine à gros tirage sous le titre *Natel*. Le premier numéro est essentiellement consacré aux femmes. Si elles le lisent, que penseront-elles de la bande dessinée? Elle nous paraît assez « macho ». On découvre, dans l'édition allemande, que Carmen, Vera, Mausi et Lilly utilisent leur natel pour échanger des informations sur leurs bonnes affaires. Or Vera annonce qu'il n'y a pas d'occasions extraordinaires dans son supermarché, mais un adorable vendeur. Les trois autres répondent en cœur « Wir kommen » (nous arrivons). *cfp*

Le rapport intermédiaire

Par un premier rapport sur un sujet brûlant, la commission d'experts, dite commission Bergier, a démontré qu'elle était au travail. Mais la nature d'un rapport intermédiaire, destiné à être revu pour être inséré dans le tableau d'ensemble, pose une question méthodologique.

L'ACCORD DE NEW YORK, réglant la plainte collective déposée contre les banques suisses, rend aux historiens quelque sérénité. Ils cessent d'être instrumentalisés par les parties d'un procès en cours. Les uns les citaient comme témoins à décharge: l'ampleur et le coût des travaux, l'indépendance des chercheurs attestent l'objectivité nationale. Les autres les citaient comme témoins à charge dès qu'un des faits élucidés pouvait nourrir le dossier d'une revendication chiffrée. Or les historiens ont besoin de calme, même s'ils peuvent être tentés par les effets de scène d'une société médiatisée; ils procèdent à des analyses distancées de l'événement; ils ne sont pas intervenants dans une équipe chirurgicale qui opère à chaud, ils autopsient.

Dès lors quelle est la justification d'un rapport intermédiaire?

L'or

La commission Bergier justifie le choix de ce sujet prioritaire par l'importance des transactions en or dans la guerre totale; c'est un révélateur économique et politique; incontestablement la Suisse a été une plaque tournante de ce commerce. L'or était une réserve des

banques centrales, et aussi un bien privé qui peut avoir été séquestré, pillé ou dérobé. Mais d'autre part il a une valeur comptable précise; ses mouvements sont enregistrés par les banques nationales ou commerciales sur les livres de comptes à partir desquels on peut fonder des récapitulations rigoureuses. Pour ces raisons, la commission Bergier a choisi les transactions sur l'or comme sujet prioritaire.

Le recensement des mouvements d'or et des décomptes semble exhaustif et quasi définitif. Il n'en va pas de même de la mise en contexte. Car le premier examen du commerce suisse de l'or fut imposé par les négociations et l'accord de Washington. Or la commission Bergier n'y consacre qu'un très bref chapitre. Et surtout pas une ligne sur le très long débat des Chambres fédérales à l'occasion de la ratification de l'accord de Washington en 1946. Si l'on veut savoir comment le pays jugeait, à travers ses parlementaires, le commerce de l'or de la Banque nationale, une analyse des interventions est une pièce essentielle. Un exemple de détail: le rapport Bergier souligne le rôle du vice-président de la Reichsbank, Emil Puhl, qui sut influencer et berner le directoire de la Banque nationale suisse. Or le conseiller national Bringolf dans son intervention dé-

nonça avec vigueur l'influence de Puhl.

Mais, plus essentiel, on trouverait peut-être dans ce débat une première réponse à la question du rapport intermédiaire: comment les dirigeants de l'époque n'ont-ils pas compris qu'il s'agissait d'autre chose que de commerce et d'opérations usuelles? Les parlementaires semblent juger la guerre comme une guerre où la liberté avait été en jeu, mais aussi comme une guerre entre grandes puissances telle que l'histoire en a recensé beaucoup: ils disent «le III^e Reich» ou «l'Allemagne», presque jamais «l'Allemagne nazie», un peu comme si l'expression courante «la Seconde Guerre mondiale» signifiait qu'il y eut la première, puis (la guerre étant ce qu'elle est) la seconde.

La prise en compte de tous les paramètres sera l'objet du rapport final, celui de la synthèse. Mais on annonce un deuxième rapport intermédiaire sur le sujet qui est certainement le plus douloureux: celui des réfugiés et du refoulement de milliers d'entre eux. Doit-il faire l'objet d'une publication séparée avant la mise en perspective générale qui doit intervenir en 2001?

La commission a reçu le mandat d'étudier particulièrement cette question, mais elle est maîtresse de l'organisation de son travail et de ses publications.

Après avoir prouvé qu'elle est au travail, quelle justification donne-t-elle d'un rapport intermédiaire qui a l'inconvénient, étant sorti du contexte général, d'être destiné à être complété, ou réorganisé et, peut-être, nuancé? Cette justification pourrait être la découverte de documents inédits qu'il est utile de faire connaître sans tarder à la communauté des chercheurs et au public. Il ne semble pas que ce soit le cas. Ou alors, dans le sens du mandat fédéral, cette méthode traduirait la volonté de mettre d'abord en lumière les sujets les plus sensibles dans un souci de thérapie par l'histoire, comme la psychanalyse fait remonter le refoulé. Il s'agirait alors d'une intention, non explicitée, curative. C'est le plus probable.

Quoi qu'il en soit, il serait utile que la commission renseigne sur ses choix méthodologiques.

ag

Justice, mémoire nationale et histoire

À L'OCCASION DU procès Papon, l'historien Henri Rousso, qui refusa d'y témoigner, fut amené, justifiant son choix, à faire une distinction entre justice, mémoire nationale et histoire.

«Trois registres fort distincts: celui de la justice proprement dite, qui examine des crimes précis, définis par des procédures et des textes précis, et qui ont été commis par des individus précis, à l'exclusion de toute autre considération et de tout autre fait – du moins, si les formes juridiques sont respectées –; celui de la mémoire nationale, ou plutôt d'une forme de commémoration, c'est-à-dire d'une interprétation ritualisée du passé, tributaire des attentes du présent, et dont l'objectif est d'inscrire ce passé, par toute la force de la loi et la symbolique du dispositif, dans la conscience collective; enfin, celui de l'histoire, c'est-à-dire d'une analyse distancée de ce même passé, dont l'objectif est de restituer la vérité d'une époque dans son contexte, dans sa complexité et dans ses ambiguïtés. La justice se pose la question de savoir si un individu est coupable ou innocent; la mémoire nationale est la résultante d'une tension existant entre des souvenirs mémorables et commémorables et des oublis qui permettent la survie de la communauté et sa projection dans le futur; l'histoire est une entreprise de connaissance et d'élucidation.»

Magazine littéraire, août 98, et son livre: *La hantise du passé*, Textuel, 1998.

Le milieu du gué

L'introduction la LAMal en 1995 était la première étape d'une modernisation du système, qu'il faut poursuivre.

Ruth Dreifuss a présenté une première révision, moins anodine qu'elle ne veut bien le dire. Il faudra ensuite corriger le statut des caisses maladie et rendre le financement plus équitable.

LA LAMAL A APPORTÉ quatre améliorations majeures: la couverture obligatoire, la solidarité inter-génération, le large catalogue de prestations prises en charge et l'obligation de planification des installations hospitalières. En critiquant la LAMal, on oublie qu'il y a moins de cinq ans, les personnes âgées ou malades ne trouvaient pas de caisse où s'assurer, ou à un prix exorbitant; que la LAMal a obligé les cantons à procéder à une planification hospitalière.

La révision proposée cette semaine introduit la possibilité facultative pour les cantons d'un budget global pour le secteur ambulatoire, c'est-à-dire notamment pour la médecine libérale. Cette innovation décisive a été saluée par le directeur valaisan de la Santé publique: «Si la révision passe la rampe, nous maîtriserons les coûts en l'espace d'une année». Plus les médecins fourniront de prestations, moins élevé en sera le coût unitaire, afin de respecter l'enveloppe fixée.

À son article 12, la LAMal exige que les caisses maladies soient des institutions à but non lucratif. Pourtant, elle admet que les mêmes organisations offrent des assurances maladie complémentaires et soient actives dans d'autres secteurs d'assurance. Même si les comptes doivent être séparés, les caisses et leurs responsables ont intérêt à utiliser les informations dont ils disposent pour prospecter le marché de l'assurance complémentaire. De plus, la lutte pour les parts de marché de l'assurance obligatoire sert également de vecteur pour gagner des contrats d'assurance complémentaire. Ce problème serait probablement éliminé en exigeant une séparation totale des deux marchés: les caisses maladie au sens de la LAMal se limiteraient à l'assurance de base. Le marché de l'assurance complémentaire serait laissé à des mutuelles ou à des assureurs privés. Avec une telle scission, les responsables des caisses maladie abandonneraient leur marketing agressif, n'ayant plus à gagner au va-et-vient d'assurés entre caisses.

Cette scission n'aurait pas été possible en 1994, en raison des nombreuses polices d'assurance complémentaire. Les choses ont changé, puisque le niveau élevé des primes et la largeur du catalogue des prestations de base ont incité beaucoup à renoncer

à leurs assurances complémentaires.

La révision présentée cette semaine n'affronte pas le problème, mais se borne à faciliter les changements de caisses. On peut toutefois se demander si ces simplifications ne vont pas accélérer les va-et-vient d'assurés jeunes et sains entre caisses et la rupture de solidarité que cela provoque (voir *DP* du 27.8.98).

Le financement reste inique

Le principal défaut de la LAMal reste le système des primes forfaitaires. La gauche avait soutenu son introduction parce qu'il fallait engranger les quatre améliorations évoquées ci-dessus, mais également parce que l'ancien système était encore pire: les personnes âgées et malades ainsi que les femmes en âge de maternité payaient plus, alors que leurs revenus sont plutôt plus bas que la moyenne. Nonobstant cette première amélioration apportée par la LAMal, la répartition du fardeau sur l'échelle des revenus reste inique; pour les revenus moyens, la charge est excessive.

Les mesures présentées cette semaine représentent une mini-amélioration pour les assurés modestes: ces derniers seront mieux informés, le système suivra de plus près les fluctuations de leurs revenus et la subvention de leurs primes est augmentée, mais «insuffisamment», selon la cheffe du DFI elle-même. Puisqu'il maintient pour l'instant le système de primes forfaitaires, le Conseil fédéral aurait pu envisager de reprendre une idée défendue depuis longtemps par *DP*, à savoir faire dépendre le niveau de la franchise du revenu.

En comparaison du système actuel de primes forfaitaires adoucies pour les revenus modestes, un financement partiel par la TVA serait plus progressif et équitable. L'entrée de la Suisse dans l'UE sera la bonne occasion de procéder au changement. Il faudra augmenter le taux de TVA de 7,5 points pour atteindre le taux communautaire minimum de 15 points: quatre points de TVA devraient être destinés à l'assurance maladie, qui correspondent au deux tiers du volume des primes.

Dès lors, mieux vaut consacrer ces quatre points à un financement équitable de la santé qu'à la baisse de la progressivité des impôts directs, comme en rêve une certaine droite. *///*

La vérité et les baïonnettes

EN JANVIER DERNIER, lors de la cérémonie commémorative de la République helvétique à Aarau, Peter von Matt, professeur de littérature allemande à l'Université de Zurich, avait captivé son auditoire par un exposé de grande qualité (DP 1330). Le 9 septembre à Stans, il a commenté de manière magistrale le 200^e anniversaire de la guerre civile qui a dévasté le pays de Nidwald.

Voici le début de son intervention.

« Aussitôt que partent les coups de feu, le monde devient plus simple. Aussitôt que des êtres humains se font face pour s'entre-tuer, toutes les contradictions disparaissent. On était empêtré dans des problèmes, ils sont résolus. On se débattait avec des questions, elles trouvent réponse. On est déchargé du souci quotidien de savoir ce qu'on doit et ce qu'on veut, ce qu'on doit vouloir et ce qu'on veut devoir, comme si ce souci n'avait jamais existé. On ne veut plus qu'une chose, tuer; on ne doit plus qu'une chose,

tuer; et plus rien d'autre n'a d'importance.

» Là les ennemis, ici les frères, et la vérité est de notre côté, le mensonge chez les autres.

» La simplification du monde dans le feu des canons et la mitraille et dans le déluge des balles met fin à la recherche de la vérité. Elle met fin à ce qui précisément caractérise l'être humain. L'animal ne connaît pas la vérité. Il est véridique. Lorsqu'il tue et lorsqu'il est dévoré, il vit sa nature. L'être humain par contre doit chercher la vérité et il ne la possède jamais; et quand il croit la détenir, quelqu'un vient à coup sûr le détromper.

» Aussi longtemps qu'il cherche, il reste humain. Dès qu'il cesse de chercher, il devient dangereux.

» C'est pourquoi la phrase peut se lire de deux manières. Lorsqu'éclate le feu de la mitraille, la recherche de la vérité cesse. Lorsque cesse la recherche de la vérité, le feu de la mitraille éclate tôt ou tard. » jd

ZURICH

Du travail plutôt que l'aide sociale

MONIKA STOCKER, la magistrate écologiste responsable des affaires sociales de la Ville de Zurich, n'en démord pas: face au chômage de longue durée, elle est décidée à privilégier les actions de réintégration professionnelle et sociale au détriment de l'aide strictement financière. Au cours des quatre prochaines années, elle veut réduire la part de cette dernière de 80 à 50% de son budget et augmenter de 15 à 25% celle consacrée à l'intégration professionnelle, et de 5 à 25% la part des activités socioculturelles.

La réduction des salaires du personnel de l'administration communale permettra de créer plusieurs centaines d'emplois pour les chômeurs de longue durée. Elle prévoit par ailleurs une action « 1000 emplois à mille francs » pour les bénéficiaires de l'aide sociale

particulièrement inaptes à réintégrer le marché du travail. Enfin elle veut développer le marché du travail complémentaire en collaboration avec l'économie privée.

Pour une plus grande efficacité

Cette nouvelle orientation politique implique une réorganisation des services sociaux, ainsi que parfois une réorientation professionnelle du personnel. La magistrate en attend à la fois une plus grande efficacité et des économies.

Parallèlement, Monika Stocker ne ménage pas ses efforts auprès de la Confédération et du canton pour les convaincre de ne pas simplement reporter le fardeau des charges sociales sur les communes. jd

Les personnes âgées de plus en plus actives

LA SITUATION ACTUELLE sur le marché de l'emploi ne favorise pas les travailleurs âgés. Mise à la retraite anticipée, abaissement de l'âge de la retraite sont les mesures privilégiées pour lutter contre le chômage de cette catégorie de salariés. Les choses pourraient changer rapidement au vu de l'évolution démographique. L'OCDE prévoit que la proportion des personnes actives âgées de 45 à 59 ans progressera de 26 à 32% d'ici 2030, celle des personnes de plus de 60 ans de 5 à 9%, voire 17% si l'on revient au modèle de retraite qui prévalait avant les années soixante-dix. Dans ces conditions, la formation continue et le recyclage des travailleurs âgés deviendront une tâche prioritaire. jd

COURRIER

Combat pour la laïcité

J'AI LU AVEC beaucoup d'intérêt et d'émotion la notice nécrologique que vous avez consacrée à notre ami Henri Galland.

Je voudrais vous rappeler un fait important le concernant et qui avait à l'époque considérablement intéressé *Domaine Public*, qui était à la base de l'événement.

Il s'agit du recours qu'avait interjeté Henri Galland au TF à l'encontre d'une décision fiscale vaudoise qui refusait de permettre de déduire de son bordereau d'impôt la part de l'impôt communal affectée aux dépenses du culte. Le but du recours était de ressusciter une vieille jurisprudence oubliée, que l'autorité vaudoise avait refusé d'appliquer.

Le recours a été admis. Galland a gagné sur toute la ligne et l'arrêt a été publié au Recueil officiel (ATF 99 Ia 739).

J'ajoute que l'avocat de Galland était Roland Bersier, et que tous deux s'étaient approchés de *Domaine Public* plusieurs années auparavant, à l'occasion de la campagne sur le statut des catholiques, où nous soutenions la séparation de l'Église et de l'État et la suppression de toute contribution de l'État aux dépenses du culte.

Le seul regret de Galland – et le nôtre – a été de n'avoir pas pu renverser l'ancienne jurisprudence, dans la mesure où elle a admis que l'exemption d'impôt prévue par l'art. 49 al. 6 Cst. ne pouvait pas porter sur les impôts généraux prélevés par un canton qui assume lui-même les frais de culte d'une Église dite nationale. Jean-Jacques Leu, Lausanne

Savez-vous planter les choux, à la mode, à la mode...

Le VKMB est à l'origine, avec Denner, de l'initiative pour une agriculture biologique, soumise au peuple le 27 septembre. Peu connu en Suisse romande, le VKMB s'est implanté solidement dans les sphères décisionnelles de la politique agricole.

« **L**A TERRE ANCESTRALE n'en continue pas moins à exercer son attrait millénaire sur une race paysanne saine et prospère qui, inébranlablement, poursuit sa mission afin d'assurer à la fois l'approvisionnement de la population suisse en denrées alimentaires essentielles et le maintien d'une économie prospère. »

Émergence d'un mouvement

C'est sous ces termes que l'Union suisse des producteurs (USP) exaltent le rôle de l'agriculture suisse; c'est bien pour assumer cette lourde responsabilité nationale qu'elle s'est développée depuis le début du siècle jusqu'à aujourd'hui. L'agriculture suisse a donc son lobby, l'USP; ses valeurs, les vertus paysannes; sa mission, assurer l'indépendance du pays; et ses images d'Épinal, le paysan-soldat, lié à sa terre et à sa patrie. En 1952, la Loi sur l'agriculture plante le mythe et intègre les pratiques en vigueur; elle ne sera pas remise en question pendant trente ans.

Mais l'émergence du VKMB dans les années quatre-vingt ébranle le monopole de l'USP. Inconnu en Suisse romande, le VKMB (Vereinigung kleiner und mittlerer Bauer) a été fondé pour défendre les petits et moyens paysans. À la fin des années 70, la Confédération imposa un contingentement de la production laitière et une limitation de la construction de bâtiments pour la production d'œufs et de viande. Ces mesures confrontèrent les petits paysans à une impasse puisqu'une dizaine d'années auparavant l'État leur avait annoncé qu'ils ne survivraient que s'ils intensifiaient leur élevage de bétail. En août 1980 ils se réunissent autour d'un schnaps avec, à leur tête, René Hochu-

li, paysan d'Argovie. Celui-ci avait fait la une des colonnes du *Blick* parce qu'il avait lutté avec acharnement contre la construction d'une ligne ferroviaire défavorable à de nombreuses exploitations. Objectifs du VKMB: le maintien du nombre d'exploitations agricoles d'une part, et d'autre part, la mise sur pied d'un prix différencié selon lequel les subventions ne seraient plus versées en fonction de la quantité produite, mais en fonction de la grandeur de l'exploitation.

Au départ l'USP surveille d'un œil goguenard la naissance du VKMB. Jusqu'à ce qu'il utilise une arme presque aussi redoutable que l'administration de l'OFAG: l'initiative populaire. En 1983 l'initiative «Pour une agriculture proche de la nature, contre les fabriques d'animaux» est lancée, déposée en avril 1985 et votée en 1989. Elle ne comporte aucune mention concernant la culture biologique, les paiements directs ou la protection de l'environnement, mais insiste sur la défense des exploitations agricoles dites familiales. Soutenue par le PSS, le Parti écologiste, le WWF et Denner, combattue par le Conseil fédéral, le Vorort, l'USP et les partis bourgeois, l'initiative fut refusée de justesse par 51,1% des votants.

Le goût du succès

Ce succès permet au VKMB de s'imposer sur la scène politique. Il lui ouvre soudain les portes des sphères décisionnelles. De plus, la mort de Hochuli conduit au pouvoir de nouveaux dirigeants labellisés écolo, dont la figure charismatique est le conseiller national Rudi Baumann. Dès lors l'écologie occupe une place de plus en plus importante dans les programmes du VKMB. Alors qu'en 1990, ce n'est qu'un postulat très général, en 1993, l'écologisation de l'agriculture est devenue un objectif réel, concrétisé par le lancement d'une nouvelle initiative «Pour des produits alimentaires bon marché et des exploitations agricoles

écologiques», présentée le 27 septembre prochain devant le peuple. L'évolution du VKMB n'a rien d'étonnant. Il a fait une lecture attentive des résultats de l'analyse *Vox* après la votation de 1985 et qui confirmait les attentes d'une population lassée par le coût d'une agriculture trop grassement subventionnée. Le VKMB anticipe les orientations d'une politique agricole européenne libéralisée. En outre, elle s'appuie sur un nouveau mythe: au paysan-soldat se substitue le jardinnier du paysage, les sabots plantés dans une terre écologiquement «propre».

Le VKMB a ainsi réussi à faire de la nature un bien de consommation soumis comme tous les autres aux lois du marché, tout en la protégeant de ses effets. D'abord par le recours à l'initiative; puis par le réajustement de ses structures organisationnelles – la révision des statuts de 1994 permet une augmentation significative des membres. Chaque individu qui verse une somme quelconque à l'association en devient automatiquement le membre. Le nombre d'adhérents est passé alors à 40000, dont 2000 paysans. Enfin en s'appuyant sur des thèmes à «la mode», surtout dans les catégories de la classe moyenne urbaine. gs

Source: *L'émergence d'un nouvel acteur dans la politique agricole: le VKMB*, travail de mémoire, J. Blaser et alii.

Compagnon de lutte

IMPOSSIBLE D'ÉVOQUER le VKMB sans parler de Denner. Dès le lancement de l'initiative de 1983, Denner est aux côtés des petits paysans. D'abord parce que Karl Schwenker est «petit-fils de paysan» (selon Karch, in op.cit), mais aussi parce que c'est un ami de René Hochuli. Même si le VKMB tente de prendre ses distances avec Denner, l'aide du grand distributeur représente néanmoins 20% du budget de l'association.

LES PARLEMENTAIRES, MEMBRES du VKMB sont: S. Baumann, A. Hämmerle, P. Vollmer (PS); V. Diener, Fr. Gonzet, H. Meier (Verts); R. Buttiker (Rad.); R. Baumann.

Dogmes et hérésies

La crise asiatique et russe a relancé une vaste polémique sur les bienfaits et les méfaits de la libéralisation totale de la circulation des capitaux.

Le gardien du temple, le FMI, est de plus en plus critiqué, lui qui, il y a à peine une année, avait adopté une résolution demandant la généralisation de la libre circulation des capitaux pour tous ses membres.

LA RÉPONSE HABITUELLE du FMI aux crises financières avait bien fonctionné en 1995 lors de la dernière grande crise au Mexique. Alors que les investisseurs fuyaient le pays et refusaient de prêter de l'argent pour refinancer les emprunts à court terme, le FMI avait prêté passablement d'argent frais à la banque centrale mexicaine, évitant les faillites en chaîne et l'asphyxie totale de l'économie mexicaine. Bien entendu, le FMI avait lié cet emprunt à des conditions drastiques, telle que la défense du Peso au prix d'un taux d'intérêt de 75%. Finalement, le Mexique a pu renouer avec la croissance, à un prix social que l'histoire a déjà oublié.

Une thérapie aggravante

Pour combattre la crise dans les pays émergents d'Asie du sud-est, le FMI a appliqué la même politique. La thérapie n'a pas fonctionné. Selon Paul Krugman, du Massachusetts Institut of Technology (MIT), elle a même contribué à l'aggraver massivement: en pratiquant une politique de défense du

La sagesse chilienne

IL EST INTÉRESSANT de noter que le Chili a fait de bonnes expériences avec une forme douce de contrôle: il exige de ses emprunteurs qu'ils déposent 30% des dollars empruntés pendant une année auprès de la banque centrale, sans intérêts. Cela revient à un impôt sur la première année de l'emprunt. C'est suffisant pour décourager les placements spéculatifs à court terme: les coûts de transactions d'un retrait brutal seraient trop élevés. En revanche, les investisseurs qui visent le long terme ne sont absolument pas dérangés. Grâce à cette politique, le Chili est au bénéfice d'une croissance moins spéculative et plus robuste.

cours au moyen de taux d'intérêt élevés, les banques centrales ont asphyxié la demande interne et aggravé la crise. Au lieu de rétablir la confiance des investisseurs étrangers, ce qui aurait ensuite permis de ramener les taux d'intérêts à un niveau supportable, cette politique l'a ruinée définitivement, car les pays se sont enfoncés dans la récession. Le cercle vicieux ne s'arrête plus, car les investisseurs étrangers ne sont pas mus par la philanthropie.

Selon Krugman, la politique inverse n'aurait pas non plus fonctionné: si ces pays avaient laissé filer leur monnaie pour maintenir des taux d'intérêts bas, ils n'auraient plus pu payer les intérêts d'une dette libellée en dollars. C'est ce qui arrive à la Russie. Si la valeur de la monnaie nationale perd 50%, le prix de la dette extérieure double.

La croissance explosive de l'endettement des pays du sud-est asiatique est un facteur très aggravant: pour la seule année 1996, cent milliards de capital sont arrivés. Ils sont brutalement repartis durant la seconde moitié de 1997, lorsque le refinancement des nombreux prêts à court terme a cessé.

Pour Krugman, la crise est si grave qu'il faut changer les règles du jeu: en réintroduisant le contrôle des capitaux, ces pays pourront baisser les taux d'intérêts sans provoquer une fuite ultérieure des capitaux, avec l'effet de relancer la demande interne. Il s'agit donc de casser le lien entre taux d'intérêt et taux de change. Cette politique peut notamment impliquer un mora-

toire unilatéral sur le remboursement de la dette. Les seules transactions autorisées sont des importations et des exportations à un taux de change artificiel fixé dans la loi. Dans certains cas extrêmes, le contrôle des changes peut consister à interdire toute sortie d'argent.

Krugman est bien conscient des limites de cette politique. Elle génère fraude, bureaucratie et corruption. D'autre part, la perspective d'une telle mesure est de nature à faire fuir les capitaux - à titre préventif. Au Mexique, la réintroduction du contrôle des changes avait provoqué une stagnation de cinq ans après la crise du début des années huitante.

À noter qu'historiquement les mesures les plus brutales en matière de libre circulation des capitaux ont souvent été le fait de régimes belliqueux ou liberticides: le III^e Reich a utilisé ce type de moyens pour financer l'effort de guerre et la Russie de 1917 a renoncé au remboursement des emprunts extérieurs. En tous les cas, il s'agit de mesures très graves dont il n'y a guère lieu de se réjouir. Il reste donc à espérer que le nécessaire antidote aux excès du néo-libéralisme financier ne portera pas en germe des excès pires encore. *rn* Voir l'article de Krugman traduit en allemand dans *Cash* du 28.8.98 (www.cash.ch/cash/ca_archiv/arvt_frm.htm); le site du magasin américain *Fortune*: www.pathfinder.com/fortune/archives.html, et l'interview de Charles Wyplosz dans *Le Temps* du 2.9.98.

Contrôle des changes

ENTRE 1985 ET 1995, l'Afrique du Sud avait deux cours de change: celui du Rand commercial et celui du Rand pour les investissements, plus favorable.

Jusqu'en 1990, la Thaïlande interdisait notamment à ses ressortissants d'emporter plus de 5000 \$ en partant à l'étranger...

Le 6 septembre 1998, la Malaisie réintroduisait le contrôle des changes. Le cours du ringgit est désormais fixé par le gouvernement, et les transactions sont interdites à l'extérieur des frontières. Le but avoué est de pouvoir baisser les taux d'intérêt sans provoquer un nouvel effondrement de la monnaie. La NZZ du 8 septembre est très sceptique et pense que plus personne ne placera de l'argent en Malaisie. Affaire à suivre.

La lecture, c'est du sport

Quelques pistes pour rendre les bibliothèques encore plus fréquentables.

C'EST L'HISTOIRE DU petit garçon qui n'avait jamais de quoi lire. Dans le village de son père, il n'y avait pas de bibliothèque; dans celui de sa mère, le curé avait garni quelques rayons de livres – en caractères gothiques – dans son vestibule. Vivant à la capitale, il découvre avec joie une bibliothèque communale destinée aux jeunes, mais réussit à y épouser le stock de livres, du moins ceux en allemand et destinés aux garçons; à la fin, son père accepta de prendre une carte à la grande bibliothèque cantonale, et le garçon put emprunter «pour son père» Freud et Mao.

Radioscopie

Aujourd'hui, les bibliothèques municipales de Ried-Brig à Vionnaz en passant par Savièse – je cite les valaisannes car elles sont présentes sur le web – sont ouvertes à la récré et ne possèdent guère plus de livres qu'il y en a dans mon salon. Bien sûr, il y a de magnifiques bibliothèques, celle de Lausanne par exemple: plus de 100 000 livres en libre accès à la seule section «adultes» (sic) de Chauderon, 800 000 livres prêtés par année, une charte qui affirme la volonté de moderniser, non d'archiver (le rôle des bibliothèques universitaires et nationale), une présence au cœur de la page d'accueil web de Lausanne, son catalogue utilisable par réseau.

On ne fait pas assez cas de la lecture publique. Il faut donner – continuer à donner – aux bibliothèques les moyens d'attirer les jeunes, les illettrés, les nouveaux arrivants, les adultes actifs, surtout. Que les bibliothèques surmontent les faiblesses que sont la vétusté ou l'entassement de leurs collections, la pauvreté des revues «utiles», les heures d'ouverture restreintes, l'absence du multimédia (pas des «CD-ROMs», chers et souvent médiocres, mais des documents vidéo et audio).

Les bibliothèques sont rattachées dans notre esprit, et dans les faits, à la scolarité. C'est un tort. La lecture, c'est du sport. C'est même le sport préféré de notre cerveau. «Il y a trois façons de rester jeune, dit Michel Serres: la chirurgie esthétique, le jogging, lire chaque jour une page difficile». À l'âge du déferlement informationnel, il importe que l'on lise et apprécie un livre en une soirée ou en un mois, que l'on déchiffre et comprenne une page d'écran en deux secondes ou en deux minutes. Si la lecture est conçue comme sport, qu'on lui donne les moyens de s'affirmer face aux autres sports. Piscines et remontées mécaniques sont ouvertes les samedis et les dimanches? Que l'on fasse de même pour les bibliothèques! Quitte à réintroduire le bénévolat, qui avait permis l'essor des petites bibliothèques. Quitte à créer une formation de bibliothécaire pour adultes en cours d'emploi. Comme les piscines et les remontées mécaniques, les bibliothèques pourraient être payantes. C'est le cas déjà de bibliothèques spécialisées (la phonothèque vaudoise, par exemple). Quelques bibliothèques municipales en Suisse allemande perçoivent un droit annuel; est-ce un hasard si celles-là sont souvent ouvertes le samedi? Le sujet est délicat, et «il importe en effet que la nécessaire confortation de la chaîne économique du livre ne vienne pas faire obstacle à l'action que mènent les bibliothèques pour un égal accès de tous au livre», comme le dit la ministre de la culture française, Catherine Trautmann. Ce droit d'accès devrait être modulé selon la situation financière des usagers, mais cette contribution financière positive – un droit – compléterait utilement ces contributions involontaires, non modulées et omniprésentes

que sont les amendes. Finalement, la lecture ne pourrait-elle être sponsorisée? Tant que la politique d'acquisition des livres reste indépendante, une bibliothèque aux couleurs de Madora ne me gêne pas plus qu'un bus Nescafé. Les agences de voyage ne seraient-elles pas intéressées au coin «guides de voyages», les artistes et les galeries à y exposer des œuvres, Interpol (ou la Mafia) à entretenir le rayon livres policiers? Méfiance pourtant: on peut craindre qu'un Conseil communal réduise encore la contribution à une bibliothèque qui aurait obtenu des fonds externes, alors qu'il faudrait la récompenser en augmentant d'autant la contribution publique! Quoi qu'il en soit, Simplon Dorf, le village de mon père possède maintenant une bibliothèque grâce au don d'une grande banque privée zurichoise. ge

Le droit de prêt

La directive européenne 92/100 du 19 novembre 1992 enjoint les États membres de l'Union d'harmoniser les législations relatives au droit de location et de prêt. Le rapport Borzeix (ancien directeur de France Culture, chargé d'étudier cette harmonisation en France) préconise un forfait (vingt francs par an) pour instaurer ce droit de prêt et satisfaire aux droits légitimes des auteurs et éditeurs. Le rapport propose que la rémunération des auteurs soit calculée sur la base du nombre total de livres achetés par les bibliothèques, et non sur la base du nombre de prêts enregistrés, ceci pour éviter que les auteurs de best-sellers soient les principaux bénéficiaires du droit de prêt. Il propose par ailleurs une rémunération répartie pour moitié entre auteurs et éditeurs. Le droit de prêt explicite impliquerait aussi, selon Borzeix, le public dans le combat pour la défense de l'écrit et la revalorisation de l'image du livre dans la société. Les associations de bibliothécaires s'opposent à ce droit de prêt, les éditeurs semblent le soutenir.

Source: *La Croix*, 10.9.1998.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (*ge*)

André Gavillet (*ag*)

Yvette Jaggi (*yj*)

Roger Nordmann (*rn*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9